

GYMNASE DE MONTROND

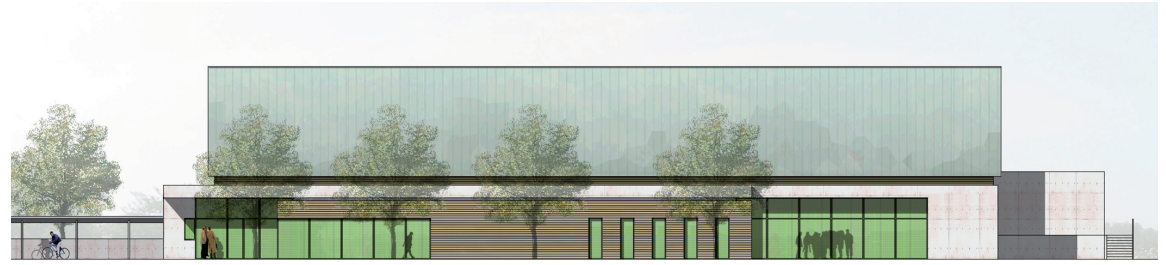
Le parti paysager décliné au travers des aménagements s'appuie sur le passé et le présent agricole de la commune. Il puise dans les motifs paysagers (limites, sillons, structure du parcellaire) et le vocabulaire relatifs aux activités agricoles (vergers, prairies, cultures céréalières et ornementales, ...). Ainsi les aménagements font référence à l'identité paysagère de Saint-Genis-Laval et s'inscrivent dans une continuité géographique avec le plateau des Hautes-Barolles.

Les espaces extérieurs se décomposent en bandes, pour la plupart parallèles à la façade principale du gymnase. Tel des parcelles agricoles, chaque espace remplit une fonction particulière. L'alternance du végétal et du minéral évoque la mixité et la diversité agricole locale.

Les merlons fleuris traduisent à la fois les limites parcellaires, souvent caractérisées par une bande non entretenue (ligne de graminées dont l'aspect varie suivant les saisons) et les dessins formés par les sillons dans les terrains labourés. Ainsi le projet propose une alternance entre végétation à connotation naturelle (prairie fleurie à base de graminées, vivaces, légumineuses) et une végétation maîtrisée (bandes de pelouse entretenues). Ce principe fait appel à la notion de gestion différenciée des espaces verts que la commune tente de développer.

En dehors des qualités esthétiques, ces lignes permettent d'affirmer la composition de l'espace et participent à la délimitation des lieux les uns des autres. Ils contribuent également à masquer les véhicules en stationnement et permettent de canaliser les flux de piétons.

Quant aux plantations d'arbres en alignements, composées de cerisiers et pommiers à fleurs, ils reproduisent le motif de verger tout en jouant un rôle majeur dans la structuration de l'espace.





INTERPRETATION DES MOTIFS PAYSAGERS

